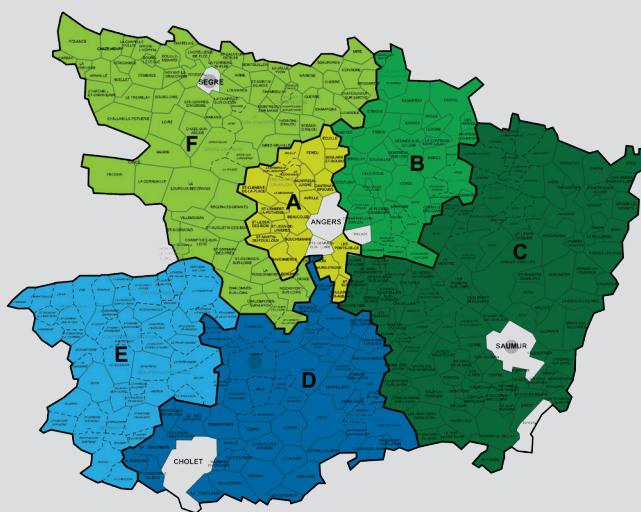


→ Quels sont vos interlocuteurs Siéml ?



Yvan CHARRIER

responsable du service éclairage public
y.charrier@sieml.fr

Marie-Pierre GALLARD

assistante de secteur
mp.gallard@sieml.fr

Raoul MACÉ
chargé d'affaires zones A et C

r.mace@sieml.fr

- Couronne angevine
- Saumurois - Baugeois

Florian CESBRON
chargé d'affaires zone F

f.cesbron@sieml.fr

- Loire Segréen

Jérôme CHALUMEAU
chargé d'affaires zones D et E

j.chalumeau@sieml.fr

- Layon Centre Mauges
- Loire Nord Mauges

Jonathan GODARD
chargé d'affaires zone B

j.godard@sieml.fr


- Trois Vallées

—
Pour toutes questions
maintenance.ep@sieml.fr
—



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01

Tél. 02 41 20 75 20 / Fax 02 41 87 00 43 / www.sieml.fr /    

GESTION DES URGENCES ET DÉPANNAGES

SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC



GESTION DES URGENCES ET DÉPANNAGES

→ Une urgence éclairage public ?

À la suite de fortes intempéries ou d'un accident, vos installations d'éclairage public présentent un **danger imminent** ?

24h/24 et 7j/7
0800 943 066

→ Un dépannage éclairage public ?



Votre réseau d'éclairage public est en panne mais celle-ci ne présente pas de caractère d'urgence ?

À l'aide de votre identifiant et mot de passe, déclarez votre demande d'intervention sur le SIG du Siéml : sieml.sig-online.fr

Précisez-y les appareils concernés, un numéro de contact et le délai d'intervention souhaité : 1 jour, 7 jours ou 21 jours.

→ Qui dépanne ?

Pour toute demande de dépannage, le Siéml, à qui la commune a transféré la compétence, fait intervenir un prestataire habilité, équipé et connaissant le réseau d'éclairage public de la commune.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, la commune ne peut faire intervenir directement son personnel sur les installations.

En dérogation de ce principe très important, une convention à établir entre le Siéml et la commune permet à cette dernière des interventions de premier niveau.

→ Quels sont les délais et tarifs ?

JOURS OUVRÉS Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h				JOURS NON OUVRÉS Demandes les nuits, samedis, dimanches, jours fériés et ponts	
Délais longs	Délais normaux	Délais accélérés	Délais sécurisations urgentes en journée	Délais sécurisations urgentes nuit, week- end et jours fériés	
Demande depuis le SIG			Demande par appel téléphonique au 0800 943 066 puis par SIG		
Intervention sous 21 jours	Intervention sous 7 jours	Intervention sous 24 heures	Intervention sous 3 heures		
Coût 105 € TTC	Coût 130 € TTC	Coût 290 € TTC	Coût 350 € TTC	Coût 430 € TTC	
Sur le premier appareil					
50 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. Dont 25% pris en charge par Siéml			60 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. Dont 25% pris en charge par Siéml		75 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. Dont 25% pris en charge par Siéml